

221C3099  
FR0000032302-FS0906

15 novembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MANUTAN INTERNATIONAL**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2021, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion<sup>1</sup> (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 novembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société MANUTAN INTERNATIONAL et détenir, pour le compte desdits fonds, 381 246 actions MANUTAN INTERNATIONAL représentant 381 248 droits de vote, soit 5,01% du capital et 2,89% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MANUTAN INTERNATIONAL sur le marché.

---

<sup>1</sup> Société contrôlée par la Compagnie Financière Lazard Frères. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 613 291 actions représentant 13 202 942 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.